



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 6 juillet 2026, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Alexandre Ouellet, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Isabelle Harvey, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Andrée Savard, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public :

- M. François Fournier : qu'est-ce que la Ville peut faire pour améliorer la cohabitation entre les cyclistes et les piétons sur les pistes multiusages?
- M. Jacques Tessier : est-ce que la Ville a analysé les impacts sur les voisins de l'ajout d'un deuxième étage au 674, rue Jacques-Cartier?
- M^{me} Karine Girard : quels sont les impacts et l'ampleur du projet au 674, rue Jacques-Cartier?

260706-1

Prolongation de la période de questions

Il est proposé de prolonger la période de questions conformément à l'article 12.3 du Règlement sur la régie interne du conseil municipal.

- M^{me} Bourbeau : pourquoi les recommandations du CCU ne sont pas détaillés à l'ordre du jour de la séance?
- M^{me} Pion : quels sont les détails concernant les aménagements du terrain du 782, boulevard Marie-Victorin?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement avec le Centre de services scolaires des Patriotes et conventions pour l'utilisation de services municipaux avec des organismes sportifs affiliés à l'école secondaire De Mortagne
- 13.2 Appui à la demande visant la tenue de consultations publiques relativement aux impacts ferroviaires associés au projet de terminal portuaire de Contrecoeur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-3

Approbation du procès-verbal du 15 juin 2026

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2026 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Adoption de règlements

260706-4

Adoption – Règlement numéro 2026-481 autorisant l'usage service de garde sur le site du 1308, rue de Rouen

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2026-481 – Règlement autorisant l'usage service de garde sur le site du 1308, rue de Rouen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-5

Adoption – Règlement numéro 2026-482 autorisant l'usage service de garde sur le site du 635, rue De Verrazano

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2026-482 – Règlement autorisant l'usage service de garde sur le site du 635, rue De Verrazano.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapports et résolutions des comités et commissions

260706-6

Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 17 juin 2026

Il est proposé :

1. De prendre acte de la demande de PIIA numéro 2026-70071 et de la recommandation U2026-072. La décision relativement à cette demande sera prise lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue dans la semaine du 13 juillet 2026.
2. D'entériner les recommandations U2026-071, U2026-073, U2026-075, U2026-078 à U2026-082, U2026-084 à U2026-088 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 17 juin 2026 et d'approuver :
 - La demande de PIIA numéro 2026-70068 pour autoriser un nouveau garage détaché d'une propriété située au 931, rang Lustucru, le tout en considérant le préambule et la condition apparaissant à la recommandation U2026-071.
 - La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70076 pour autoriser des modifications aux portes et fenêtres d'un immeuble situé au 426, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-073.
 - La demande de PIIA numéro 2026-70058 pour autoriser une nouvelle construction résidentielle située au 747, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-075.
 - La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70074 pour autoriser le remplacement des clôtures et la rénovation de la vitrine principale d'un immeuble situé au 528, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-078.
 - La demande de PIIA numéro 2026-70067 pour autoriser l'agrandissement de l'aire de stationnement à même la bande aménagée située en bordure de la rue Eiffel de la propriété située au 1580, rue Eiffel, le tout en considérant le préambule,

les conditions et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-079.

- La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70075 pour autoriser le remplacement du revêtement mural d'un immeuble situé au 578, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule, la condition et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-080.
- La demande de PIIA numéro 2026-70070 pour autoriser la rénovation et l'agrandissement de l'immeuble situé au 635, rue De Verrazano, le tout en considérant le préambule, les conditions et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-081.
- La demande de PIIA numéro 2026-70069 pour autoriser la rénovation et l'agrandissement de l'immeuble situé au 1308, rue de Rouen, le tout en considérant le préambule, les conditions et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-082.
- La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70072 pour autoriser des modifications au revêtement et l'ajout d'une fenêtre d'un immeuble situé au 16, rue Desmarteau, le tout en considérant le préambule, la condition et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-084.
- La demande de PIIA numéro 2026-70073 pour autoriser l'aménagement du terrain et d'une aire de stationnement de l'immeuble situé au 782, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, la condition et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-085, mais en transformant en condition la suggestion visant la largeur minimale de 3 m de la zone tampon végétale et en demandant de réduire l'aire de stationnement d'une (1) case afin d'éloigner les conteneurs à déchets de la limite arrière du lot.
- La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70077 pour autoriser le remplacement de portes et fenêtre d'un immeuble situé au 51, rue De Grandpré, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-086.
- La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70083 pour autoriser le remplacement de fenêtres d'un immeuble situé au 62-64, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule, la condition et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-087.
- La demande de PIIA numéro 2026-70082 pour autoriser une nouvelle construction résidentielle située au 1048, rue Émile-Nelligan, le tout en considérant le préambule, les conditions et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-088.

3. De refuser la demande de PIIA numéro 2026-70051.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-7

Dépôt de procès-verbaux de réunions des comités et commissions de Boucherville

Il est proposé de prendre acte des procès-verbaux des réunions suivantes :

1. Réunion du secrétariat à la participation citoyenne tenue le 21 avril 2026.
2. Réunion du comité ferroviaire tenue le 28 avril 2026.

260706-8

Dépôt du procès-verbal et recommandation de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire – réunion du 15 juin 2026

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4929 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 17 juin 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire de la réunion du 15 juin 2026.
2. D'approuver la recommandation 20260615-01 à l'effet de :
 - Retirer les abonnements non-résidents à la salle d'entraînement, afin de garantir l'accès aux résidents.
 - Honorer les abonnements en vigueur jusqu'à la fin du terme pour les non-résidents.
 - Conserver le statut d'accès pour les organismes accrédités bénéficiant de l'espace à des fins d'activités.
 - Diffuser une communication municipale indiquant la date d'entrée en vigueur et l'objectif de la mesure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-9

Dépôt du procès-verbal et recommandations de la commission de la circulation et de la mobilité durable – réunion du 17 juin 2026

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission de circulation et de la mobilité durable de la réunion du 17 juin 2026 et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 260617-03 visant à :

- Ajouter des passages pour piétons pour traverser les rues du Mont-Saint-Michel, de Jumièges, de Fontenelle, de Saint-Malo, de Bayeux, de Chartres et de Lisieux.
 - Modifier le Règlement numéro 2024-434 sur la circulation et le stationnement lors d'une prochaine séance afin d'établir la zone scolaire à 30 km/h entre 50 m à l'ouest de la limite de lot de l'école (avant la rue du Mont-Saint-Michel) et 50 m à l'est de la limite de lot de l'école (après les rues de Saint-Malo et de Fontenelle) avec la signalisation requise.
 - Établir un corridor scolaire entre la rue du Perche et la place de Vimy du côté nord de la rue de Normandie et entre la rue de Normandie et la rue de Lisieux du côté est de la rue de Rouen, avec la signalisation requise.
 - Procéder au marquage de la zone scolaire et du corridor scolaire requis.
 - Ajouter des panneaux d'arrêt sur la rue de Rouen à l'intersection de la rue du Mont Saint-Michel la plus près de l'école et de faire le marquage des lignes d'arrêt.
 - Interdire l'arrêt sur la rue de Saint-Malo des deux côtés de la rue face au terrain de l'école durant la période scolaire.
2. La recommandation 260617-04 visant à modifier le Règlement numéro 2024-434 sur la circulation et le stationnement lors d'une prochaine séance afin de décréter la vitesse à 20 km/h sur la piste multiusage Marie-Victorin, de décréter une amende de 100 \$, plus les frais applicables, et de déléguer le pouvoir d'appliquer ce changement au Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Il est également proposé de faire des comptages sur le boulevard Marie-Victorin à l'est du Club d'aviron ainsi qu'aux abords de la rue De Montbrun, ainsi qu'aux abords du Club nautique de Mézy.
 3. La recommandation 260617-05 visant à maintenir le statu quo à la suite des résultats de comptage sur la rue Eiffel et le chemin de Lorraine pour l'ajout de panneaux d'arrêt.
 4. La recommandation 260617-06 visant à maintenir le statu quo à la suite des résultats de comptage sur le boulevard De Montarville entre les rues De Jumonville et Samuel-De Champlain ne démontrant pas de problématique de vitesse.
 5. La recommandation 260617-07 visant à attendre les résultats des comptages avant de considérer l'installation d'afficheur de vitesse sur le boulevard Marie-Victorin, secteur du Vieux-Boucherville.
 6. La recommandation 260617-08 visant, à titre de projet pilote, à peindre la zone de 5 m de l'intersection aux 4 coins de l'intersection des rues Sainte-Marguerite et De Grosbois.
 7. La recommandation 260617-09 visant à ajouter une ligne centrale et des lignes de rives sur la rue Jean-Bois entre la rue Joseph-Bouchette et le boulevard du Fort-Saint-Louis.

8. La recommandation 260617-10 visant à maintenir le statu quo quant à l'aménagement d'une surface plane pour panier de basket, sur l'îlot central, de la rue Louis-H.-Latour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

260706-10

Demande de dérogation mineure numéro 2026-70052

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-70052;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner la recommandation U2026-074;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans Le journal de Boucherville du 17 juin 2026 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Concernant la demande de dérogation mineure numéro 2026-70052, à l'égard de l'immeuble situé au 82-82A, rue De Lavaltrie sur le lot 1 909 362 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Chambly, déposée le 14 mai 2026, il est proposé ce qui suit :

1. D'accorder une dérogation pour permettre des aires de stationnement en cour avant dont la superficie cumulée totalise 49 % de ladite cour avant (volet 1).
2. D'accorder une dérogation pour permettre la réduction de la profondeur de 2 cases de stationnement de 0,10 m (volet 3).
3. De refuser une dérogation visant à permettre le stationnement des véhicules l'un derrière l'autre pour une aire de stationnement extérieure desservant une habitation multifamiliale (H4) (volet 2).

Le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2026-074 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Demande de dérogation mineure préparée par Ann Lalancette et François Desjardins, datée du 14 mai 2026;
- Plan d'implantation préparé par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, dossier : 44 415, minute 9000, daté du 13 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-11

Demande de dérogation mineure numéro 2026-70064

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-70064;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2026-083;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans Le journal de Boucherville du 17 juin 2026 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2026-70064 permettant la présence de 2 enseignes principales sur le mur avant de l'immeuble situé au 1541, rue Ampère, sur le lot 2 512 927 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Chambly, déposée le 14 mai 2026, le tout selon la recommandation U2026-083 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Plans d'enseigne, déposés par Paré+ le 13 mai 2026, comprenant une implantation, des élévations et des plans d'ateliers, préparés par Pride Signs;
- Argumentaire de demande de dérogation mineure préparé par Paré+, reçu le 14 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-12

Demande de démolition numéro 2026-70057

CONSIDÉRANT la demande de démolition numéro 2026-70057;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2026-076;

CONSIDÉRANT qu'une affiche a été installée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement invitant les personnes intéressées de se faire entendre relativement à la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans Le journal de Boucherville du 17 juin 2026 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

Il est proposé d'accepter la demande de démolition numéro 2026-70057, déposée le 27 avril 2026, à l'égard de l'immeuble situé au 747, boulevard Marie-Victorin, sur le lot 1 909 786 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Chambly, pour la démolition de la maison existante, le tout selon la recommandation U2026-076 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Certificat de localisation préparé par Pierre de Beaumont, arpenteur-géomètre, minute 22 600, daté du 11 mars 2011 et reçu le 13 avril 2023;
- Document préparé par Steve Larose, urbaniste, initialement daté du 27 mars 2023 et reçu le 27 avril 2026, comprenant :
 - o un rapport d'analyse structurale et les photos de la résidence, préparés par Julie Fournier-Dupuis, ingénieure chez le Groupe AGC, architecture et génie-conseil, datés du 22 décembre 2022;
 - o une soumission préparée par GAIA Construction, indiquant l'étendue des travaux à réaliser pour réparer et rénover la maison et les fondations, datée du 1er octobre 2022.
- Document comprenant les photos de la maison existante et certaines précisions concernant la démolition, préparé par le propriétaire, reçu le 27 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

260706-13

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 6 au 30 juin 2026 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 22 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-14

Reconnaissance des employés

Il est proposé de souligner et de féliciter :

1. M^{me} Chloé Bergeron, adjointe à la programmation (programmation estivale) à la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
2. M. Félix Fortier, adjoint à la programmation (programmation estivale) à la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

260706-15

Listes des déboursés

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 211668 à 211806.
2. D'approuver les paiements électroniques numéro S37371 à S37551.
3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéro 1443 à 1459.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-16

Liste de virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 26 juin 2026 pour les écritures 6047 à 6051.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-17

Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} et le 30 juin 2026, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

260706-18

Modification du contrat de services professionnels pour le réaménagement des travaux publics (BOU23-4736)

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels pour le réaménagement des travaux publics (BOU23-4736);

CONSIDÉRANT que la présente modification est accessoire, et ne change pas la nature du contrat;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4931 préparé par la Direction des travaux publics et daté du 12 juin 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 21 246,27 \$, taxes incluses, au contrat déjà octroyé à Groupe Leclerc Architecture+Design inc., pour un montant total de 82 782,02 \$, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-19

Modification du contrat de réaménagement des travaux publics – ateliers municipaux (phase 1) : élaboration du concept et des plans et devis (SP24-30 – lot 3)

CONSIDÉRANT le contrat de réaménagement des travaux publics – ateliers municipaux (phase 1) : élaboration du concept et des plans et devis (SP24-30 – lot 3);

CONSIDÉRANT que la présente modification est accessoire, et ne change pas la nature du contrat;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4942 préparé par la Direction des travaux publics daté du 23 juin 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 11 911,41 \$, taxes incluses, au contrat déjà octroyé à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour un montant total de 75 492,60 \$, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-20

Adjudication d'un contrat de reprofilage des fossés entre le 1300 et le 1450, rue Nobel (C-26-00-A)

CONSIDÉRANT le contrat pour le reprofilage des fossés entre le 1300 et le 1450, rue Nobel (C-26-00-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4934 préparé par la Direction du génie daté du 25 juin 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le reprofilage des fossés entre le 1300 et le 1450, rue Nobel à Excavation Civilpro inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 480 950,08 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, et le tout étant financé à même le règlement d'emprunt numéro 2025-449.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-21

Adjudication d'un contrat pour des travaux de construction d'un nouveau branchement au 633, boulevard Marie-Victorin (C-26-14-B)

CONSIDÉRANT le contrat pour des travaux de construction d'un nouveau branchement au 633, boulevard Marie-Victorin (C-26-14-B);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4939 préparé par la Direction du génie daté du 25 juin 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour des travaux de construction d'un nouveau branchement au 633, boulevard Marie-Victorin à Excavation Civilpro inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 72 192,80 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-26-14-B, et conditionnellement à la réception du paiement de la directive de branchement par le requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-22

Adjudication d'un contrat de fourniture et de livraison de terreau (DP26-24)

CONSIDÉRANT le contrat pour de fourniture et de livraison de terreau (DP26-24);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4932 préparé par la Direction des travaux publics daté du 19 juin 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de fourniture et de livraison de terreau à Matériaux Paysagers Savaria Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour montant total de 36 831,09 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-23

Adjudication d'un contrat pour le remplacement de deux compresseurs au Centre des glaces Gilles-Chabot (RG26-2506)

CONSIDÉRANT le contrat de remplacement de deux (2) compresseurs au Centre des glaces Gilles-Chabot (RG26-2506);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4941 préparé par la Direction des travaux publics daté du 22 juin 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de remplacement de deux (2) compresseurs au Centre des glaces Gilles-Chabot à Climat-Control SB inc. – Zéro-C, pour un montant total de 62 842,24 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-24

Reconduction du contrat pour la sortie et la mise à l'eau des quais et bouées en bordure du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de Boucherville (SP24-38)

CONSIDÉRANT le contrat pour la sortie et la mise à l'eau des quais et bouées en bordure du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de Boucherville (SP24-38)

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4935 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 29 juin 2026 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat pour la sortie et mise à l'eau des quais et bouées en bordure du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de Boucherville à Indy-Co inc., pour un montant de 88 609,16 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-25

Adjudication d'un contrat de location de camions 10 roues et leurs équipements de déneigement (SP26-11)

CONSIDÉRANT le contrat de location de camions 10 roues et leurs équipements de déneigement (SP26-11);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4933 préparé par la Direction des travaux publics daté du 19 juin 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de location de camions 10 roues et leurs équipements de déneigement à Tenco inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 687 258,13 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 à 2032.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

260706-26

Bail pour l'utilisation des plateaux intérieurs au Centre Multi-Sports du Collège Français 2026-2027

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4943 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 22 juin 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser la directrice des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire ou le chef de service sports à signer le bail pour l'utilisation des plateaux intérieurs en location au Centre Multi-Sports du Collège Français, au montant de 115 452,15 \$, taxes incluses, le tout conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

260706-27

Orientation du conseil sur le sujet à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 9 juillet 2026

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé du sujet qui doit faire l'objet de délibération lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 9 juillet 2026;

Il est proposé de prendre l'orientation suivante quant au sujet mentionné dans le préambule de la présente soit, favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CAX-260709-4.1.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-28

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 9 juillet 2026

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 9 juillet 2026;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260709-2.1 à CA-260709-2.4.
2. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-260709-3.1.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260709-4.1 à CA-260709-4.4.

4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260709-6.1 à CA-260709-6.7.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260709-8.1 à CA-260709-8.12.
6. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260709-10.1 et CA-260709-10.2.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260706-29

Exemption de 2 cases de stationnement – 82-82A, rue De Lavaltrie

CONSIDÉRANT les articles 10-25 à 10-27 du Règlement de zonage numéro 2018-290 qui prévoit qu'il est possible d'exempter des cases requises pour la réalisation d'un projet;

CONSIDÉRANT que l'exemption de case de stationnement permettra un projet de transformation du bâtiment pour aménager 4 logements supplémentaires;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'impact significatif à réduire le ratio de case de stationnement dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que les sommes perçues ne peuvent servir qu'à financer des immobilisations destinées à l'amélioration de l'offre en matière de stationnement public ou de transport actif ou collectif;

Il est proposé d'accepter la demande afin d'exempter 2 cases de stationnement pour un montant total de 5 000 \$, conformément aux dispositions du règlement de zonage numéro 2018-290.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette et M. le conseiller François Desmarais se retirent pour ce point puisqu'ils travaillent dans une école du Centre de services scolaire des Patriotes.

260706-30

Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement avec le Centre de services scolaires des Patriotes et conventions pour l'utilisation de services municipaux avec des organismes sportifs affiliés à l'école secondaire De Mortagne

CONSIDÉRANT le protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires entre le Centre de services scolaires des Patriotes et la Ville de Boucherville à être conclu entre les parties;

CONSIDÉRANT les conventions pour l'utilisation de services municipaux à être conclues avec certains organismes sportifs affiliés à l'école secondaire De Mortagne;

Il est proposé d'autoriser la directrice des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire et la greffière, ou l'une ou l'autre, à négocier les modalités dudit protocole et desdites conventions, à y apporter toute modification jugée nécessaire ou utile, et à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole et lesdites conventions, ainsi que tout autre document pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Bissonnette et M. Desmarais reprennent leur siège.

260706-31

Appui à la demande visant la tenue de consultations publiques relativement aux impacts ferroviaires associés au projet de terminal portuaire de Contrecoeur

CONSIDÉRANT la lettre du député fédéral Xavier Barsalou-Duval, déposée à la séance ordinaire du conseil de Boucherville du 25 mai 2026, relativement à la demande formulée auprès du ministre des Transports du Canada afin que Transports Canada tienne, conjointement avec l'Administration portuaire de Montréal et le Canadien National, des consultations publiques permettant aux citoyens des municipalités concernées de s'exprimer sur les enjeux liés à l'augmentation du transport ferroviaire en lien avec le projet de construction et d'exploitation du terminal portuaire de Contrecoeur de l'Administration portuaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que le corridor ferroviaire utilisé pour la desserte du terminal traverse plusieurs municipalités de la région, notamment Contrecoeur, Verchères, Varennes et Boucherville;

CONSIDÉRANT que les impacts associés à l'augmentation des activités ferroviaires peuvent varier selon les caractéristiques des territoires traversés et des milieux de vie concernés;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de favoriser les échanges entre les parties prenantes et les collectivités concernées afin de permettre une compréhension adéquate des enjeux liés à ce projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville et son comité ferroviaire ont présenté le 17 juin dernier les résultats de la consultation publique menée à l'été 2025 sur les enjeux liés à la voie ferrée;

CONSIDÉRANT que la mobilisation significative de la population à l'égard de l'avenir de la voie ferrée démontre qu'il s'agit d'un enjeu collectif touchant la sécurité publique, la qualité de vie des citoyens et le développement harmonieux du territoire, justifiant que ce dossier soit

considéré comme une priorité pour la Ville de Boucherville et ses partenaires régionaux;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à la création du comité ferroviaire de participation citoyenne en 2018;

CONSIDÉRANT que les travaux du comité ferroviaire mettent en lumière la promotion d'une démarche transparente, collaborative et participative, et viennent renforcer l'engagement municipal à représenter les préoccupations et les aspirations de la population relativement à la voie ferroviaire;

Il est proposé :

1. D'appuyer la demande visant la tenue de consultations publiques dans les villes de Boucherville et de Varennes relativement aux impacts ferroviaires associés au projet de terminal portuaire de Contrecoeur.
2. De souligner que la Ville de Boucherville reconnaît l'importance de permettre aux citoyens et aux collectivités concernées d'être informés adéquatement et de pouvoir exprimer leurs préoccupations, observations et recommandations relativement aux impacts potentiels de l'augmentation des activités ferroviaires sur leur milieu de vie.
3. D'encourager Transports Canada, l'Administration portuaire de Montréal, le Canadien National, ainsi que les municipalités concernées à poursuivre leurs efforts de dialogue, d'information et de concertation avec les communautés touchées.
4. De transmettre copie de la présente résolution à l'honorable Steven MacKinnon, ministre des Transports du Canada, à Transports Canada, à l'Administration portuaire de Montréal, au Canadien National, au député fédéral de Pierre-Boucher-Les Patriotes-Verchères, M. Xavier Barsalou-Duval, aux députées provinciales, M^{me} Nathalie Roy, de la circonscription de Montarville, et M^{me} Suzanne Roy, de la circonscription de Verchères, ainsi qu'aux villes de Varennes, Verchères et Contrecoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

260706-32

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière